

Conditions de participation au concours Facebook “10 blooks à gagner ! ”

(partenariat avec BlookUp)

La société Overblog SAS, située au 1 place Occitane, bâtiment Le Sully, 31000 Toulouse France, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat sur Facebook du 6 au 12 juin 2017 inclus.

Conditions requises

1. Le concours est ouvert à toute personne, résidant en France, gratuitement et sans obligation d'achat.

2. Sont exclus de ce concours les employés d'Overblog et de BlookUp, chacun de ses agents et leurs employés ainsi que toute personne participant à son organisation.

3. Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France et dans le monde, (ci-après le « Participant »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

Lors de la désignation des gagnants, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant.

La participation au jeu nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'un **compte Facebook**.

Le jeu est accessible sur la page <https://www.facebook.com/Overblog/>. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Modalités de participation

4. Pour participer au concours, vous devez aimer la page Facebook d'Overblog, commenter la publication en invitant deux ami(e)s à participer et partager la publication dédiée au jeu concours postée sur la page Facebook d'Overblog avant le 12 juin 2017 (23h59, heure de Paris, France).

Une participation d'une photo maximum par personne est autorisée.

5. Le partage de la publication sur le compte des participants doit être ouvert au public dès le 12 juin 2017 afin que leur participation puisse être prise en compte pour le tirage au sort le 13 juin 2017.

6. Les participations ne doivent pas être diffamatoires, ni porter atteinte aux droits à l'image ou au respect de la vie privée de toute personne, vivante ou décédée, ni enfreindre autrement les droits individuels ou les droits de propriété des personnes.

Responsabilité

7. Overblog ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Cas de force majeure - Réserves

8. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

9. Overblog se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment. Par le simple fait de participer à ce concours, vous en acceptez le règlement.

Litiges

10. Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Overblog - Communication : Concours - 1 place Occitane, Bâtiment Le Sully, 31000 Toulouse, France. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

Attribution et prix

11. Overblog peut refuser toute participation s'il considère, à sa seule discrétion, qu'elle est immorale, obscène ou qu'elle enfreint ce règlement.

12. L'organisateur de ce concours est Overblog situé au 1 place Occitane, Bâtiment Le Sully, 31000 Toulouse, France. Toutes les décisions prises par le jury ou Overblog sur toute question concernant ce concours seront définitives.

13. Par le simple fait de participer à ce concours, vous autorisez Overblog à reproduire votre participation dans son matériel marketing.

14. Le jury sélectionnera 10 gagnants le 13 juin 2017. Ceux-ci seront informés le 13 juin 2017 sur la page Facebook d'Overblog et seront contactés par Message Privé via l'application Messenger de Facebook.

15. Les gagnants seront récompensés par un Blook gratuit de 500 pages maximum, d'une valeur de 75 à 175 € selon le format du livre qu'ils choisiront.

16. Le lot sera remis au gagnant via un code promo à utiliser sur le site <https://www.blookup.com/fr/>. Le gagnant sera contacté le 13 juin 2017 par Message Privé via l'application Messenger de Facebook.

Données Nominatives

17. Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : Overblog SAS, 1 place Occitane, Bâtiment Le Sully, 31000 Toulouse, France.

Consultation du Règlement

18. Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse suivante : staff-fr.over-blog.com.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier à l'adresse suivante Overblog SAS, 1 place Occitane, Bâtiment Le Sully, 31000 Toulouse, France.